



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du lundi 28 juin 2010

Ordre du jour

- I** - **Tirage au sort des jurys criminels**
- II** - **Informations diverses**
- III** - **Conventions C.C.P.P**
- IV** - **Rétrocession des espaces communes de la résidence du Verger**
- V** - **Subventions aux associations**
- VI** - **Modification du règlement de location de la salle municipale**
- VII** - **Convention CMCAS**
- V** - **Questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

I - Tirage au sort des jurys criminels

- 0720 : Mme Durnez Mac Léod Simone
- 1067 : Mr Lefebvre Sébastien
- 1370 : Mme Petit Louise
- 0547 : Mr Descamps Jean-Marc
- 1407 : Melle Porier Julie
- 0284 : Mr Ciesla Raphaël

II - Informations diverses

- une convention est en cours d'écriture avec le département concernant les travaux de bordurage de la Grand Rue ainsi que la pose de deux plateaux surélevés rue Nestor Longue Epée ; cette procédure est indispensable pour récupérer la TVA.
- Mr le Maire a pris un arrêté municipal interdisant les barbecues, campings, pique-nique, feux de camp sur le terrain du Mingoal.
- Une chaîne a été posée au niveau du jardin de la médiathèque afin d'indiquer qu'il s'agit d'une propriété privée de la commune, dont l'entrée n'est par conséquent pas libre.

III - Conventions CCPP

- portage de repas à domicile : à ce jour, la commune assure une liaison chaude des repas alors que le CCPP assure une liaison froide. La préfecture considérant que, en vertu des statuts de la CCPP, la commune devrait utiliser le service de portage de repas à domicile et ne pas l'assurer elle-même, s'oppose à la convention par laquelle la CCPP finance une partie du service et demande son retrait. La commune et la CCPP sont en cours de négociation pour trouver une solution équitable. Le retrait est voté à l'unanimité.
- mise à disposition du pavé du nouveau monde à la CCPP : la mise à disposition a lieu pour 3 ans : de 2007 à 2009. Il faut donc la renouveler pour la période 2010/2012. La délibération est votée à l'unanimité.

IV - Rétrocession des espaces communs de la résidence du Verger

Ces espaces communs sont la propriété de Partenord ; la commune les entretient depuis la création de la Résidence. Il est donc envisagé de les inclure dans le patrimoine communal, sous réserve d'une rétrocession de ces parties communes (5680 m²) pour un euro symbolique. La délibération est votée à l'unanimité.

V - Subventions aux associations

- Le club des supporters de l'ASB ayant rendu son bilan tardivement, la subvention n'a pas pu être votée au précédent conseil municipal. Les membres du conseil votent à l'unanimité une subvention de 420 €.
- L'association Dalt Team du Pévèle demande une subvention communale pour l'organisation de 2 concours d'endurance (juin et septembre 2010). Le déficit prévu de ces événements s'élève à 1735.04 €. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité une subvention pour participer à une partie du projet qui est l'acquisition de polos Dalt Team pour un montant de 480 €.
- Solidarité Var : les membres du conseil votent à l'unanimité une subvention de 500 € pour apporter notre aide aux habitants sinistrés.
- L'amicale du personnel, association récemment créée, demande une subvention pour assurer ses différents projets. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité une subvention de participation à la fête de Noël pour un montant de 400 €.

VI - Modification du règlement de location de la salle municipale

A ce jour, la salle est louée soit pour un vin d'honneur (sans location de vaisselle), soit pour un repas. Aucune caution n'est demandée ; en cas de détérioration, de casse ou de dégradation, une facture est envoyée à postériori. Les locataires versent un acompte pour réserver la salle puis le solde à la remise des clefs.

Il est proposé de remplacer ce système en créant 2 modes de location : à la journée (uniquement le samedi) ou au week-end, aux mêmes tarifs que cette année. Un état des lieux doit être fait à la remise des clefs, quel que soit le mode de location. Lors d'une location à la journée, une vérification de l'état des lieux est à réaliser le dimanche matin avec remise des clefs.

De plus, des arrhes seront à verser à la réservation (la moitié du coût de la salle) qui seront encaissés à la réservation et une caution de 200 € sera demandée.

Les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité

VII - Convention CMCAS (Piscine/Pêche/Parc)

Actuellement, la convention est signée de janvier à janvier alors que les cotisations sont de juillet à juillet. Aucune augmentation n'a eu lieu depuis la mise en place de ce service.

Il est proposé de faire un abonnement semestriel cette année (du 01 juillet au 31 décembre 2010)

Une augmentation des tarifs piscine est proposée : enfants : 8 €, adultes 15 € pour 6 mois.

Les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité

Une rencontre avec les dirigeants du CMCAS est à prévoir afin de négocier le coût de cette convention et de nous permettre de mener une réflexion sur le maintien de ce service pour l'an prochain.

La séance est levée à 22h30